

**Blanquefort - Ecoparc - Echange parcellaire à titre
onéreux avec soulte entre la SCI Saintex et la
Communauté Urbaine de Bordeaux
Avenant n°1 à la convention du 02/08/2010**

Entre les soussignés :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, Etablissement Public Administratif créé par la loi N° 66.1069 du 31 décembre 1966 et les décrets des 11 septembre et 27 novembre 1967, devenu Etablissement Public de Coopération Intercommunale conformément à la loi N° 92.125 du 6 février 1992, dont le siège social est à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, identifiée sous le numéro SIREN 243 300 316, et non immatriculée au registre du commerce et des sociétés, représentée par son Vice-Président Monsieur Jean-Charles Bron, dûment habilité aux fins des présentes, agissant en vertu de l'arrêté N° 2008/864 du Président de la Communauté Urbaine en date du 28/04/2008,

D'une part,

Et

Monsieur Michel FAYE, représentant la SCI Saintex, sise 3, rue François Coli à 33290 BLANQUEFORT,

D'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Par délibération N° 2010/0481 du 9 juillet 2010 la Communauté Urbaine s'est prononcée en faveur d'un échange parcellaire à titre onéreux et avec soulte avec la SCI Saintex, ladite soulte s'élevant à 93 900 € H.T, à la charge de la SCI Saintex.

Suite à la réforme de la TVA immobilière, il est nécessaire aujourd'hui de prendre un avenant N°1 à la convention signée le 2/08/2010 afin de définir le montant T.T.C. de cette soulte résultant d'une transaction entre deux cessions de terrains.

ARTICLE 1 :

L'article 4 de la convention d'échange est ainsi modifié :

" Le montant H.T. de la soulte à la charge de la SCI Saintex s'élève à 93 900 €.

Les montants T.T.C des deux cessions concernées par cette transaction s'élevant respectivement à 342 231,44 € T.T.C et 241 114,00 € T.T.C, il en résulte une soulte T.T.C de 101.117,44 € à la charge de la SCI Saintex. "

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la convention précitée demeurent inchangés.

Fait à Bordeaux, le

Pour la SCI Saintex

Le Vice Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux

M. Michel FAYE

Jean-Charles BRON